

Formation sur le repérage amiante dans le domaine des Infrastructures de Transport : comment appréhender les nouvelles obligations ?



PUBLIC VISÉ

Secteur PUBLIC : responsable des services techniques, gestionnaire du patrimoine routier et de réseaux enterrés, ingénieurs, techniciens ;

Secteur PRIVE : maitres d'œuvres (*Bureaux d'Études Technique*), exploitants de réseaux intervenant sur la voirie en tant que maitre d'ouvrage, entreprises de Travaux Publics intervenant sur la voirie en tant qu'exécutant de travaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés – Q/R - Vidéos
Documentation technique (*exemple de Rapports Avant Travaux*)

Retours d'expériences par intervenant qualifié (*CATEC, AIPR, Encadrant Technique SS3+SS4, certifié amiante avec mention*)

CONDITIONS (max 10 pers.)

EN INTRA dans les locaux du client ou dans une salle de formation réservée

DISTANCIEL : le stagiaire doit disposer d'une connexion internet et d'une webcam

DURÉE

En présentiel : 1 journée - 7 heures
En distanciel : 1/2 journée - 3 heures 30

SUIVI ACTION / VALIDATION

Feuille de présence par demi-journée
Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires
Attestation délivrée à l'issue de la formation

OBJECTIFS

- **appliquer** la réglementation en vigueur concernant les repérages amiante avant travaux dans le domaine de la voirie et des réseaux divers (**décret 2017-899** et norme **NFX46-102 de 11/2020**)
- **quels sous domaines sont concernés par la NFX46-102 ?**
- **connaître** la responsabilité des donneurs d'ordres de travaux sur infrastructures amiantées / avec HAP,
- **maitriser** les critères permettant de juger la conformité des rapports en cas de présence d'amiante et être capable de choisir le bon opérateur de repérage amiante.

PROGRAMME

L'amiante ? Quelles protections pour les intervenants ?

- L'amiante, qu'est ce que c'est ?
- Ou a-t-on incorporé de l'amiante dans le domaine de la Voirie et des Réseaux Divers (VRD) ? Et l'amiante environnemental ?
- Et les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ?

Prévention des risques liés à l'amiante : quelles nouvelles obligations pour les donneurs d'ordres (*maitres d'ouvrages et employeurs*) ?

- Ressources bibliographiques
- L'impact de la réglementation amiante sur les donneurs d'ordres
- L'empoussièrement, le processus, les Equipements de Protection Individuelle (EPI),
- Les Mesures de Protections Collectives (MPC), la gestion des déchets amiantés/HAP

La nouvelle norme NFX46-102 de 11/2020 et le Repérage Amiante avant Travaux (RAT)

- La **nouvelle norme** NFX46-102 de 11/2020 : détermination du nombre de sondages/prélèvements, chiffrage, notion de ZPSO/CPSM, etc.
- Le **RAT** : échéance ? quelles obligations ? Quel doit être son contenu ?
- **L'arrêté** d'application ?

Approche méthodologique concernant le traitement de la problématique des enrobés amiantés au regard de la responsabilité du Maître d'Ouvrage

- La préparation d'un chantier de désamiantage
- La communication préalable à un chantier de désamiantage
- Les phases travaux d'un chantier de désamiantage
- Intervention sur des enrobés
- Intervention sur des canalisations amiantées
- Intervention sur d'autres ouvrages

Gestion du patrimoine routier amianté : retours d'expériences

- Intervenants sur le patrimoine routier : qui doit réaliser le RAT ?
- Retours d'expériences

Exposition au risque silice ?